

Communiqué

Rentrée des architectes : l'Ordre une entité en mouvement

Un message engagé, d'ouverture et de mobilisation de Virginie Gravière, présidente du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine.



Le 24 septembre dernier, pour l'Archipride annuelle, Virginie Gravière, présidente et le Conseil régional de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine accueillent 130 nouveaux inscrits au Tableau de l'Ordre appelés à prêter serment, à la Fabrique Pola. Ils étaient accompagnés d'étudiants en 5^{ème} année et en HMONP*¹ de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

En préambule, avant d'expliquer le sens de cette journée, **elle a rappelé que 2 493 Architectes** sont inscrits en Nouvelle-Aquitaine et que, **depuis le 12 septembre 2017**, les conseils de l'Ordre d'Aquitaine, de Limousin et Poitou-Charentes ont fusionné, au profit du Conseil de l'Ordre de la Nouvelle Aquitaine.

Dans ce contexte, afin de continuer à assurer correctement les missions le choix a été de maintenir en place, en plus du siège de Bordeaux, les trois antennes régionales – Pôles de Limoges, de Poitiers et de Pau. À leur tête, une vice-présidente et des vice-présidents, ainsi que des groupes de conseillers qui assurent la représentativité souhaitée.

L'Archipride, c'est d'abord le moment de la prestation de serments, **parrainée** chaque année par une personnalité différente, en 2021 c'est **Anatomies d'Architecture**², trois parrains pour deux promotions. C'est **une journée** de cohésion et de rencontres entre confrères de Nouvelle-Aquitaine, propice à **l'échange et à la réflexion** autour d'une thématique, cette année celle de **l'ouverture et la diversité des pratiques du métier d'architecte**.

C'est aussi une Journée d'information sur des sujets d'actualité. Après deux années particulièrement difficiles...Les sujets sont riches

Contact :

Sophie Molines
s.molines.ordre@architectes.org
05 57 14 06 90

06 70 37 33 19
Conseil Régional de
Nouvelle-Aquitaine

siège :
308 avenue Thiers
33100 Bordeaux
www.architectes.org/nouvelle-
aquitaine

¹ Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre

² Née de la rencontre entre deux architectes et un anthropologue, désireux de promouvoir des valeurs écologiques et durables dans le domaine de la construction contemporaine. Après 5 ans d'expérience dans le monde professionnel du bâtiment au sein d'importantes agences d'architecture en France et à l'étranger, vous souhaitez apporter une vision alternative aux modes de production actuels. Mathis Rager / Emmanuel Stern / Raphael Walther



Au lendemain de cette crise sanitaire, on peut parler d'une réelle prise de conscience de la nécessité d'une **qualité du logement**, les confinements de ces deux années passées ont joué un rôle de révélateurs.

Plusieurs rapports ont été rendus dernièrement,

- Rapport Sichel.
- Rapport d'IDHEAL (Institut Des Hautes Etudes pour l'Action dans le Logement) présenté par Catherine Sabbah révélant une qualité du logement en baisse depuis 20 ans.
- Rapport de François Leclerc et Laurent Girommetti, commandé par la Ministre déléguée au Logement **Emmanuelle Wargon**, ayant pour objet de produire un référentiel de qualité du logement, porté particulièrement sur la qualité d'usages.

De nombreuses consultations sur le projet « Habiter la France de demain », démarche mise en place également par la ministre Emmanuelle Wargon avec

- Une consultation citoyenne qui s'est achevée cet été
- Une dernière phase de consultation (en cours) avec 6 semaines de réflexions autour de tables rondes et de visites, ayant pour objectif d'aboutir mi-octobre à une dizaines de propositions concrètes.

Au premier abord, nous ne pouvons que nous réjouir de toute cette réflexion autour de la qualité du logement. Il est bien entendu que tout va dépendre de ce qui va être mis en place pour donner suite à ces nombreuses consultations. Il ne faudrait pas que toute cette matière et ces propositions restent sans suite. Qu'il n'y ait pas en face des réponses concrètes avec des objectifs communs à tous les acteurs. Nous devons nous en saisir collectivement mais il faut mettre en place les conditions pour nous permettre de le faire au mieux.

La commission Rebsamen, installée pour « la relance durable de la construction de logements », a été aussi vécue comme un déclencheur, qui a pour rôle d'établir un diagnostic des freins à la construction de logement et de proposer des mesures pour les lever. On peut s'étonner de l'absence d'architecte dans cette commission.

Le Conseil National de l'Ordre, représenté par Christine Leconte, présidente et Marjan Hessamfar-Vérons, vice-présidente et l'UNSA³ ont été auditionnés par François Rebsamen.

Un certain nombre de propositions ont été émises, auxquelles notre Conseil a contribué.

Il s'agit certes de relancer l'offre de logements, mais au regard de nouveaux paradigmes.

Le message que nous portons est de **Déclarer le logement d'intérêt général** : ce qui suppose de ne pas décorrélérer la question de la quantité des logements produits, de leur qualité.

Cette ambition doit permettre de répondre différemment à la demande de logements, en accord avec les enjeux climatiques et environnementaux, de permettre d'accompagner un nécessaire rééquilibrage dans l'aménagement du territoire, d'améliorer la qualité des logements, d'encourager l'utilisation du bâti déjà présent, avec une urgence à réhabiliter et à rénover !

Pour éviter des aberrations comme celle rappelée par Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal :

15 milliards dépensés en 20 ans pour démolir 200 000 logements pour en reconstruire 190 000.

Ce sont des propositions que nous portons depuis longtemps,

Comme au moment de **la Loi Elan**, où nous nous étions mobilisés pour alerter le gouvernement et les parlementaires sur les orientations de cette loi, en pointant du doigt les risques qu'elle présentait comme celui de détricoter les procédures garantissant la qualité architecturale, pour la production des logements sociaux. Et la nécessité de garantir des logements de qualité au bénéfice de tous...

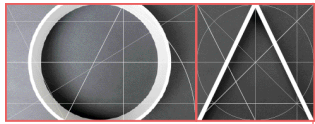
Le logement d'intérêt général est un enjeu essentiel à la veille des présidentielles 2022.

Il nécessite une mobilisation collective qui commence par une volonté de sortir de l'entre-soi.

Dans la continuité du mandat précédent, c'est en croisant nos réflexions plus largement que nous prenons pleinement toute la mesure des enjeux qui se présentent à nous notamment sur les problématiques sociétales et environnementales.

Incontestablement, en nous nous nourrissant les uns et des autres, nous gagnons en compétence, en efficacité !

Convaincus de l'importance de ces enjeux, les actions sont nombreuses pour notre conseil



- **Renforcer les liens** au sein de l'interprofession avec la Fédération du Bâtiment, la Fédération des promoteurs, l'Union Régionale HLM...,
Nous nous retrouverons au congrès de l'USH la semaine prochaine.

- **Susciter de nouveaux partenariats** avec d'autres disciplines comme avec le **Barreau de Bordeaux**, qui va se poursuivre avec un **Colloque le 1^{er} décembre au 308**, deux tables rondes sur **la Ville constituée et la Fabrique de la ville** ou comme avec **les géomètres** qui aboutit à un **colloque « Reconstruire ensemble nos territoires de demain »** le 1^{er} octobre à Lacq.

- **Créer des passerelles** avec des institutions comme **France Nature Environnement**, en construisant collectivement des positions en matière de constructions et d'aménagements durables, avec pour objectif la défense de l'intérêt général environnemental.

Frugalité heureuse pour une meilleure prise en compte des impératifs environnementaux dans nos pratiques.

Ou encore avec les milieux culturels, à l'image du rapprochement avec **Arc en Rêve**,

Tout en s'appuyant sur **le 308+**, les quatre maisons de l'architecture et le centre de formation, qui sont de véritables partenaires mobilisés, alimentant la réflexion et permettant la co-construction.

Dans le cadre de cette dynamique nous voilà engagés à anticiper au mieux "l'architecte de demain" qu'attend la société, les citoyens et décideurs.

Toujours dans un esprit d'ouverture, le sujet qui nous tient particulièrement à cœur, c'est celui de l'évolution du Tableau.

Cette réflexion s'inscrit dans la continuité du séminaire « Architectes demain !? » que nous avons co-construit, fin octobre 2020, avec huit autres Conseils régionaux de l'Ordre, autour de la prospective et de l'évolution du métier.

C'est un travail que l'on souhaite poursuivre, en passant inévitablement par une réflexion sur l'ouverture du Tableau, **une question ancienne qui n'aboutit pas** de mandat en mandat, alors qu'elle constitue la clé de voute pour accueillir l'ensemble de la famille des architectes au sein de l'institution.

La pratique du métier, on le sait, est multiple et il y a un vrai décalage entre cette réalité et le Tableau. Aujourd'hui, malgré la présence au Tableau d'une catégorie accueillant une certaine diversité, seuls les architectes exerçant la maîtrise d'œuvre sont vraiment reconnus, c'est une réalité !

Il est urgent d'ouvrir le débat de la reconnaissance de tous les architectes diplômés qu'ils exercent en maîtrise d'œuvre, comme salariés, comme urbanistes, enseignants, chercheurs ou même qu'ils choisissent leur propre voie avec leur bagage architectural. C'est une évidence !

Il s'agit d'aborder toutes les pratiques, la pluridisciplinarité nécessaire à l'architecture, pour que les architectes infusent toutes les strates de la société.

Si l'on se réfère à la Mesure 27 de la Stratégie Nationale pour l'Architecture du 20 Octobre 2015 : il est dans la mission de

« l'Ordre des architectes, d'accompagner les évolutions professionnelles de l'architecture,

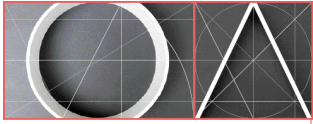
L'Ordre des architectes est appelé à intégrer les mutations sociales, culturelles, environnementales, économiques et territoriales pour accompagner et anticiper les évolutions en cours dans le monde du bâtiment et de l'aménagement des villes et des territoires. »

Cette consigne confirme que le rôle de l'institution est aussi de valoriser cette diversité d'approches et cette richesse d'exercices pluridisciplinaires, en accord avec les évolutions du métier et de la société. L'Ordre doit être une entité en mouvement, avec une capacité d'ouverture et d'anticipation.

Il existe autant de pratiques que de manières de faire. Ces différentes pratiques œuvrent pour l'architecture et la société. Nous devons profiter et nous enrichir de ces modes d'exercice qui ne sont pas de la maîtrise d'œuvre classique. Ils constituent un formidable réseau et une véritable opportunité. Ce Tableau sélectif, et particulièrement l'obligation d'avoir la HMONP pour s'inscrire à l'Ordre ferme la porte de l'institution à un grand nombre de diplômés, se considérant à juste titre « architectes » mais qui ont fait le choix d'autres pratiques.

Il est nécessaire de rassembler au sein de cette grande maison des architectes et de construire une intelligence collective, forte du nombre et représentative de la profession et de la société.

Avec mon conseil, nous souhaitons une Ouverture du Tableau :



Pour une plus grande reconnaissance du métier en phase avec les enjeux de la société.

Pour une visibilité et une reconnaissance des différents modes d'exercices et une évolution de l'image de l'architecte.

Pour que les architectes soient présents à tous les échelons de la société.

Pour être un plus grand nombre au sein de l'institution et avoir plus d'influence et d'écoute.

Pour la construction d'une intelligence collective diverse et engagée.

Cette démarche comment la met-on en pratique en Nouvelle-Aquitaine ?

- **Une diversité de pratiques que nous tenons à retrouver au sein de notre conseil régional :**

Urbaniste, enseignant, élue municipale, architectes au sein de collectifs, architecte du quotidien, exercices en société ou en libéral, sur des territoires variés...un vrai panel d'engagements différents, ce qui nous paraissait une évidence là encore.

- **Trois numéros du journal 308+** ont offert une tribune à des « architectes mais pas que... »

Un des axes majeurs de notre Conseil est d'enrichir notre profession en croisant nos réflexions plus largement avec d'autres disciplines.

Mais il ne suffit pas d'avoir ce rapprochement auprès des autres, il faut avant tout que nous ayons cette propre réflexion au sein même de notre profession !

Et cela doit commencer d'abord par la reconnaissance, la reconnaissance d'une formation commune, d'une culture commune aboutissant à des pratiques différentes qui œuvrent au quotidien au service de l'intérêt public, au travers de la qualité architecturale.

Cet intérêt public ne passe pas seulement par la maîtrise d'œuvre, il se transmet également par des pratiques de recherches, de médiation, d'enseignements, de services d'instructeurs...et bien d'autres

- **Au travers de cette 1^{ère} étape, notre conseil de Nouvelle-Aquitaine** souhaite encourager l'ouverture du tableau et s'engager dans un travail prospectif et opérationnel, et travailler sur l'autorisation des titulaires du diplôme d'Architecte Diplômé d'Etat (ADE) à s'inscrire à l'Ordre, en commençant par leur donner envie de le faire.

-

Nous avons jusqu'à maintenant une approche timide de la valorisation de cette diversité, aujourd'hui c'est avec une approche **plus engagée, plus déterminée** que nous souhaitons intégrer cette pluralité de la profession. L'objectif est de permettre à tous les diplômés en architecture d'avoir accès au Tableau de l'Ordre et d'être reconnu comme architecte à part entière. Notre conseil a proposé de travailler auprès du Conseil national, d'être région pilote en vue d'une expérimentation afin d'avancer dans cette voie et permettre de déceler les obstacles avant d'aboutir à une généralisation à plus grande échelle.

C'est une chance d'avoir au sein de notre métier cette diversité, il s'agit de la reconnaître, de s'en enrichir et de travailler toutes et tous ensemble.